

DÉCISION (PESC) 2019/1909 DU CONSEIL**du 12 novembre 2019****modifiant et mettant à jour la décision (PESC) 2018/340 établissant la liste des projets à mettre sur pied dans le cadre de la CSP**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 46, paragraphe 6,

vu la décision (PESC) 2017/2315 du Conseil du 11 décembre 2017 établissant une coopération structurée permanente (CSP) et fixant la liste des États membres participants ⁽¹⁾,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 11 décembre 2017, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2017/2315.
- (2) L'article 4, paragraphe 2, point e), de la décision (PESC) 2017/2315 prévoit que le Conseil doit établir la liste des projets qui seront mis sur pied dans le cadre de la coopération structurée permanente (CSP), témoignant à la fois d'un soutien au développement des capacités et de la fourniture d'un appui substantiel, en fonction des moyens et des capacités, aux opérations et aux missions dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).
- (3) Le 6 mars 2018, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2018/340 ⁽²⁾ établissant la liste des projets à mettre sur pied dans le cadre de la CSP.
- (4) Le 6 mars 2018, le Conseil a adopté une recommandation ⁽³⁾ concernant une feuille de route pour la mise en œuvre de la CSP (ci-après dénommée «recommandation»).
- (5) Le point 9 de la recommandation précise que le Conseil devrait mettre à jour la liste des projets CSP en novembre 2018 au plus tard pour y inclure la nouvelle série de projets, conformément à la procédure prévue à l'article 5 de la décision (PESC) 2017/2315, qui prévoit, en particulier, que le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (ci-après dénommé «haut représentant») peut émettre une recommandation concernant le recensement et l'évaluation des projets CSP, sur la base d'évaluations fournies par le secrétariat de la CSP, en vue de la prise d'une décision par le Conseil, à la suite d'un avis militaire du Comité militaire de l'Union européenne (CMUE).
- (6) Le 25 juin 2018, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2018/909 ⁽⁴⁾ établissant un ensemble commun de règles de gouvernance pour les projets CSP.
- (7) Le 19 novembre 2018, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2018/1797 ⁽⁵⁾ modifiant et mettant à jour la décision (PESC) 2018/340 du Conseil.
- (8) Le 14 mai 2019, le Conseil a adopté une recommandation ⁽⁶⁾ évaluant les progrès réalisés par les États membres participants en vue de remplir les engagements pris dans le cadre de la coopération structurée permanente (CSP).
- (9) Le 30 septembre 2019, le haut représentant a émis une recommandation au Conseil concernant le recensement et l'évaluation des propositions de projets dans le cadre de la CSP.

⁽¹⁾ JO L 331 du 14.12.2017, p. 57.

⁽²⁾ Décision (PESC) 2018/340 du Conseil du 6 mars 2018 établissant la liste des projets à mettre sur pied dans le cadre de la CSP (JO L 65 du 8.3.2018, p. 24).

⁽³⁾ Recommandation du Conseil du 6 mars 2018 concernant une feuille de route pour la mise en œuvre de la coopération structurée permanente (CSP) (JO C 88 du 8.3.2018, p. 1).

⁽⁴⁾ Décision (PESC) 2018/909 du Conseil du 25 juin 2018 établissant un ensemble commun de règles de gouvernance pour les projets CSP (JO L 161 du 26.6.2018, p. 37).

⁽⁵⁾ Décision (PESC) 2018/1797 du Conseil du 19 novembre 2018 modifiant et mettant à jour la décision (PESC) 2018/340 établissant la liste des projets à mettre sur pied dans le cadre de la CSP (JO L 294 du 21.11.2018, p. 18).

⁽⁶⁾ Recommandation du Conseil du 14 mai 2019 évaluant les progrès réalisés par les États membres participants en vue de remplir les engagements pris dans le cadre de la coopération structurée permanente (CSP) (JO C 166 du 15.5.2019, p. 1).

- (10) Le 22 octobre 2019, le Comité politique et de sécurité a approuvé les recommandations figurant dans l'avis militaire formulé par le CMUE sur la recommandation du haut représentant concernant le recensement et l'évaluation des propositions de projets dans le cadre de la CSP.
- (11) Il convient, dès lors, que le Conseil modifie et mette à jour la décision (PESC) 2018/340,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La décision (PESC) 2018/340 est modifiée comme suit:

- 1) à l'article 1^{er}, les projets suivants sont ajoutés à la liste:
- «35. Centre européen commun intégré de formation et de simulation (EUROSIM);
 - 36. Académie et plateforme d'innovation de l'UE dans le domaine du cyber (EU CAIH);
 - 37. Centre de formation médicale pour les forces d'opérations spéciales (SMTC);
 - 38. Polygone d'entraînement pour la défense CBRN (CBRNTDR);
 - 39. Réseau de centres de plongée de l'Union européenne (EUNDC);
 - 40. Système maritime anti-sous-marin autonome (MUSAS);
 - 41. Corvette de patrouille européenne (EPC);
 - 42. Attaque électronique aéroportée (AEA);
 - 43. Centre de coordination dans le domaine du cyber et de l'information (CIDCC);
 - 44. Alerte et interception rapides avec surveillance spatiale des théâtres (TWISTER);
 - 45. Matériaux et composants pour la compétitivité technologique de l'UE (MAC-EU);
 - 46. Capacités de guerre collaboratives de l'UE (ECoWAR);
 - 47. Système global européen d'architecture pour l'insertion des RPAS.»;
- 2) à l'annexe I, les rubriques figurant à l'annexe I de la présente décision sont ajoutées;
- 3) l'annexe II est remplacée par le texte qui figure à l'annexe II de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 12 novembre 2019.

Par le Conseil
Le président
F. MOGHERINI

ANNEXE I

Projet	Membres du projet
35. Centre européen commun intégré de formation et de simulation (EUROSIM)	Hongrie, Allemagne, France, Pologne, Slovénie
36. Académie et plateforme d'innovation de l'UE dans le domaine du cyber (EU CAIH)	Portugal, Espagne
37. Centre de formation médicale pour les forces d'opérations spéciales (SMTTC)	Pologne, Hongrie
38. Polygone d'entraînement pour la défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN) (CBRNTDR)	Roumanie, France, Italie
39. Réseau de centres de plongée de l'Union européenne (EUNDC)	Roumanie, Bulgarie, France
40. Système maritime anti-sous-marin autonome (MUSAS)	Portugal, Espagne, France, Suède
41. Corvette de patrouille européenne (EPC)	Italie, France
42. Attaque électronique aéroportée (AEA)	Espagne, France, Suède
43. Centre de coordination dans le domaine du cyber et de l'information (CIDCC)	Allemagne, Tchéquie, Espagne, Hongrie, Pays-Bas
44. Alerte et interception rapides avec surveillance spatiale des théâtres (TWISTER)	France, Espagne, Italie, Pays-Bas, Finlande
45. Matériaux et composants pour la compétitivité technologique de l'UE (MAC-EU)	France, Espagne, Portugal, Roumanie
46. Capacités de guerre collaboratives de l'UE (ECoWAR)	France, Belgique, Espagne, Hongrie, Roumanie, Suède
47. Système global européen d'architecture pour l'insertion des systèmes d'aéronefs télépilotes (RPAS)	Italie, France, Roumanie

ANNEXE II

«ANNEXE II

LISTE MISE À JOUR CONSOLIDÉE DES MEMBRES DE CHAQUE PROJET

Projet	Membres du projet
1. Commandement médical européen	Allemagne, Belgique, Tchéquie, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Roumanie, Slovaquie, Suède
2. Radio logicielle sécurisée européenne (ESSOR)	France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Finlande
3. Réseau de plateformes logistiques en Europe et d'appui aux opérations	Allemagne, Belgique, Bulgarie, Grèce, Espagne, France, Croatie, Italie, Chypre, Lituanie, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, Slovénie, Slovaquie
4. Mobilité militaire	Pays-Bas, Belgique, Bulgarie, Tchéquie, Allemagne, Estonie, Grèce, Espagne, France, Croatie, Italie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Hongrie, Autriche, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Slovaquie, Finlande, Suède
5. Centre de compétences des missions de formation de l'Union européenne (EU TMCC)	Allemagne, Tchéquie, Irlande, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Autriche, Pays-Bas, Roumanie, Suède
6. Centre européen de certification des formations pour les armées européennes	Italie, Grèce
7. Fonction opérationnelle en matière d'énergie (EOF)	France, Belgique, Italie, Espagne
8. Dispositif militaire permettant le déploiement de capacités de secours en cas de catastrophe	Italie, Grèce, Espagne, Croatie, Autriche
9. Systèmes maritimes (semi-) autonomes de lutte contre les mines (MAS MCM)	Belgique, Grèce, Lettonie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie
10. Surveillance et protection portuaire et maritime (HARMSPRO)	Italie, Grèce, Pologne, Portugal
11. Mise à niveau des moyens de surveillance maritime	Grèce, Bulgarie, Irlande, Espagne, Croatie, Italie, Chypre
12. Plateforme de partage d'informations en matière de réaction aux menaces et incidents informatiques	Grèce, Espagne, Italie, Chypre, Hongrie, Autriche, Portugal
13. Équipes d'intervention rapide en cas d'incident informatique et assistance mutuelle dans le domaine de la cybersécurité	Lituanie, Estonie, Croatie, Italie, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Finlande
14. Système de commandement et contrôle (C2) stratégiques pour les missions et opérations PSDC	Espagne, Allemagne, France, Italie, Luxembourg, Portugal
15. Véhicule blindé de combat d'infanterie/véhicule d'assaut amphibie/véhicule blindé léger	Italie, Grèce, Slovaquie
16. Appui-feu indirect (EuroArtillery)	Slovaquie, Italie, Hongrie
17. Noyau opérationnel EUFOR de réaction aux crises (EUFOR CROC)	Allemagne, Espagne, France, Italie, Chypre
18. Formation au pilotage d'hélicoptères en conditions "hot and high" (forte température et haute altitude) (Formation H3)	Grèce, Italie, Roumanie
19. École interarmées du renseignement de l'UE	Grèce, Chypre

Projet	Membres du projet
20. Centres d'essai et d'évaluation de l'UE	France, Suède, Espagne, Slovaquie
21. Système autonome terrestre intégré (UGS)	Estonie, Belgique, Tchéquie, Allemagne, Espagne, France, Lettonie, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, Finlande
22. Systèmes de missiles tactiques terrestres au-delà de la portée optique (BLOS) de l'UE	France, Belgique, Chypre
23. Dispositif de capacité d'intervention sous-marine modulaire déployable (DIVEPACK)	Bulgarie, Grèce, France
24. Systèmes européens d'aéronefs télépilotes de moyenne altitude et longue endurance — MALE RPAS (Eurodrone)	Allemagne, Tchéquie, Espagne, France, Italie
25. Hélicoptères d'attaque européens TIGRE standard 3	France, Allemagne, Espagne
26. Système de lutte antidrones (C-UAS)	Italie, Tchéquie
27. Plateforme européenne de dirigeables stratosphériques (EHAAP) — Capacité de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (ISR) persistante	Italie, France
28. Poste de commandement (PC) déployable unique pour le commandement et le contrôle (C2) tactiques des forces d'opérations spéciales (SOF) pour les opérations interarmées de faible envergure (SJO) — (SOCC) pour SJO	Grèce, Chypre
29. Capacité de guerre électronique et programme d'interopérabilité pour la future coopération de renseignement, de surveillance et de reconnaissance interarmées (JISR)	Tchéquie, Allemagne
30. Surveillance des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) en tant que service (CBRN SaaS)	Autriche, France, Croatie, Hongrie, Slovénie
31. Partage de bases (Co-basing)	France, Belgique, Tchéquie, Allemagne, Espagne, Pays-Bas
32. Cellule de coordination du soutien géo-météorologique et océanographique (GeoMETOC) (GMSCE)	Allemagne, Grèce, France, Autriche, Portugal, Roumanie
33. Solution UE de radionavigation (EURAS)	France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie, Pologne
34. Réseau de surveillance spatiale militaire européen (EU-SSA-N)	Italie, France
35. Centre européen commun intégré de formation et de simulation (EUROSIM)	Hongrie, Allemagne, France, Pologne, Slovénie
36. Académie et plateforme d'innovation de l'UE dans le domaine du cyber (EU CAIH)	Espagne, Portugal
37. Centre de formation médicale pour les forces d'opérations spéciales (SMTTC)	Pologne, Hongrie
38. Polygone d'entraînement pour la défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN) (CBRNTDR)	Roumanie, France, Italie
39. Réseau de centres de plongée de l'Union européenne (EUNDC)	Roumanie, Bulgarie, France
40. Système maritime anti-sous-marin autonome (MUSAS)	Portugal, France, Espagne, Suède
41. Corvette de patrouille européenne (EPC)	Italie, France

Projet	Membres du projet
42. Attaque électronique aéroportée (AEA)	Espagne, France, Suède
43. Centre de coordination dans le domaine du cyber et de l'information (CIDCC)	Allemagne, Tchéquie, Espagne, Hongrie, Pays-Bas
44. Alerte et interception rapides avec surveillance spatiale des théâtres (TWISTER)	France, Espagne, Italie, Pays-Bas, Finlande
45. Matériaux et composants pour la compétitivité technologique de l'UE (MAC-EU)	France, Espagne, Portugal, Roumanie
46. Capacités de guerre collaboratives de l'UE (ECoWAR)	France, Belgique, Espagne, Hongrie, Roumanie, Suède
47. Système global européen d'architecture pour l'insertion des systèmes d'aéronefs télépilotés (RPAS)	Italie, France, Roumanie»